

GUIDE SENIORS

et aidants





Bien vivre à Sucy, c'est aussi bien y vieillir !

En vue de permettre aux seniors de la ville et à leur entourage de connaître l'ensemble de l'offre institutionnelle et associative qui pourrait les concerner, la municipalité a souhaité rééditer un guide spécialement pensé pour vous.

Ainsi, ce recueil vous délivre une série d'informations pratiques et concrètes sur les activités et les services dont vous pouvez profiter, tout au long de l'année, à Sucy. Il pourra également vous accompagner et vous aider à trouver des réponses simples et adaptées aux questions que vous vous posez, mais aussi, trouver des sources d'information actualisées : autonomie, logement, déplacements, loisirs, santé / bien-être, ...

Évidemment, les services de la ville se tiennent à votre disposition pour répondre à des questions plus complexes.

Bonne lecture !

Olivier Trayaux
Maire de Sucy-en-Brie

MON MAINTIEN À DOMICILE P.6

SERVICE D'AIDE

- Service Autonomie à Domicile –SAD
- Associations de services d'aide à domicile
- Portage de repas à domicile
- Téléassistance

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL: CESU

AIDES FINANCIÈRES

- Allocation Personnalisée d'Autonomie – APA
- Prestations sociales des caisses de retraite
- Prestation de compensation du handicap
- Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées – ASPA

MON LOGEMENT P. 10

CHOISIR MON LOGEMENT

- Service du logement

AMÉNAGER MON LOGEMENT

- Bel'Avie
- Merci Julie
- Agence Nationale de l'Habitat – ANAH
- Agence Départementale d'Information sur le Logement – ADIL 94

STRUCTURES D'ACCUEIL

- Résidence Autonomie
- Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes – EHPAD

MES DÉPLACEMENTS P. 13

MOYENS DE TRANSPORT SPÉCIFIQUES

- Minibus seniors municipal
- Navette marché
- Alpha Sucy Handicap
- PAM Ile de France

TRANSPORTS EN COMMUN

- Bus RATP
- RER A – Gare de Sucy-Bonneuil
- Lignes de bus desservant Sucy

CARTES DE TRANSPORT ET STATIONNEMENT

- Forfait transport Améthyste
- Forfait annuel senior
- Carte Mobilité Inclusion – CMI
- Allocation taxi

STATIONNEMENTS / PARKINGS

MON BIEN-ÊTRE, MES LOISIRS P. 16

RESTAURANT DES SENIORS / STRUCTURES MUNICIPALES

- Maison des Seniors – MDS
- Cinéma
- Maison du Rond d'Or – MRO
- Centre culturel

AUTRES STRUCTURES

- Piscine
- Médiathèque Ludothèque
- Marché

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS

MA SANTÉ P. 20

PROBLÈMES DE SANTÉ, QUI CONTACTER ?

- Professionnels de santé
- Urgences médicales
- Service d'Accueil Médical Initial – SAMI

PRÉVENTION

- Plans d'Urgence (canicule, grand froid, pandémie)
- Vaccin contre la grippe
- Dépistages
- Équipe Spécialisée Alzheimer – ESA

M'INFORMER P. 34

LIEUX RESSOURCES

- Point Informations et Conseils Seniors – PICS
- Espace autonomie
- Espaces Départementaux des Solidarités – EDS
- Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH

ACCÉDER AU NUMÉRIQUE

- Conseiller numérique
- France Services
- Médiathèque Ludothèque

DISPOSITIF D'ACCÈS À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ Ile-de-France Mutuelle Santé

MES DROITS, MA PROTECTION P. 23

MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE

- Sauvegarde de justice
- Curatelle
- Tutelle

MÉDIATIONS

- La médiation familiale
- Le médiateur de la ville

PERMANENCE AVOCAT

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

OBSÈQUES

- Prendre des dispositions de son vivant

MA PARTICIPATION À LA VIE LOCALE P. 28

CONSEILS DE QUARTIER

RENCONTRER VOS ÉLUS

S'ENGAGER EN TANT QUE BÉNÉVOLE

ÊTRE AIDANT P. 30

DROIT AU RÉPIT

- Accueil de jour
- Hébergement temporaire

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENTS

- Le Café des Aidants
- Association Française des Aidants
- Espace Autonomie
- France Alzheimer
- France Parkinson

MON MAINTIEN À DOMICILE

*Comment rester chez moi le plus longtemps possible
et dans des conditions optimales en bénéficiant
de différents services ?*

SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE - SAD

Pour assister les personnes âgées de 60 ans et plus et/ou en situation de handicap, fragiles ou en perte d'autonomie dans leur vie quotidienne, le SAD, service municipal, propose des prestations adaptées aux besoins de la personne accompagnée :

● Service Soins Infirmiers à Domicile - SSIAD

L'équipe d'aides-soignants, en collaboration avec les infirmiers libéraux conventionnés, assure des soins à domicile, sur prescription médicale. Soins pris en charge à 100 % par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

● Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - SAAD

L'équipe d'aides à domicile ou d'auxiliaires de vie sociale intervient au domicile des personnes de manière récurrente ou ponctuelle selon les besoins : aide à la toilette, habillage, prise de repas, transferts, tâches ménagères quotidiennes.

Service payant, selon la tarification horaire. Possibilité d'aide à la prise en charge suivant le degré de dépendance et les ressources auprès des Caisses de retraites ou du département. Ce service a reçu un agrément qualité.

— SAD | 01 45 90 74 00 |
poleseniors@ville-sucy.fr

ASSOCIATIONS DE SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE

Pour vous renseigner sur les associations de services d'aide à domicile, rendez-vous au Point Informations et Conseils Seniors et aidants (PICS). Ce service municipal vous informe, vous oriente et vous accompagne dans vos démarches.

— PICS | 1 rue des Fontaines |
94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 08 50 |
pics@ville-sucy.fr | Rendez-vous
sur www.ville-sucy.fr rubrique
« mes démarches »

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Sortie d'hôpital, accident, etc. Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, en perte d'autonomie et/ou les personnes en situation de handicap, le service municipal de portage des repas à domicile permet de bénéficier, de manière provisoire ou prolongée d'un repas par jour, complet et équilibré. Élaborés par une diététicienne, les repas sont confectionnés par la cuisine centrale municipale, dans le respect de la chaîne du froid. Les tarifs varient selon le quotient familial. Service soumis à évaluation d'un professionnel du PICS.

— MAISON DES SENIORS |
1 rue des Fontaines | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 49 82 08 50 |
maisondesseniors@ville-sucy.fr |
Menus disponibles sur www.ville-sucy.fr

BON À SAVOIR

En plus de ses prestations, le Service Autonomie à Domicile propose des ateliers de prévention à domicile à ses bénéficiaires: séance d'activité physique adaptée, séance d'animation et séance de soin esthétique.

CHÈQUE EMPLOI SERVICE

Tel un chèque, le chèque emploi-service permet aux particuliers de rémunérer des services à la personne, à l'exclusion des actes de soins réalisés sur prescription médicale. Il présente de nombreux avantages : réduction d'impôt, facilité d'utilisation, dispense de certaines formalités administratives (déclaration à l'Urssaf, bulletin de paie...) etc.

Pour obtenir un chéquier emploi-service, la personne doit s'adresser à son établissement bancaire habituel. Le chéquier est délivré gratuitement.

— Cesu.urssaf.fr

TÉLÉASSISTANCE

La téléassistance Val'Écoute permet à une personne abonnée d'être reliée à une station d'écoute 7/7 jours et 24h/24. La personne peut lancer un appel en appuyant sur une télécommande conservée sur soi (bracelet montre ou pendentif). L'installation du dispositif est gratuite mais l'abonnement est payant. Possibilité de prise en charge par le Département, la caisse de retraite, la mutuelle ou le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sous conditions.

La demande d'abonnement doit être effectuée auprès du Point Informations et Conseils Seniors et aidants (PICS).

Conseil Départemental du Val-de-Marne

— 3994 | www.valdemarne.fr
OU

— PICS | 1 rue des Fontaines |
94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 08 50 |
pics@ville-sucy.fr | Rendez-vous
sur www.ville-sucy.fr rubrique
« mes démarches »

AIDES FINANCIÈRES

● Allocation Personnalisée d'Autonomie – APA

Cette allocation, versée par le Conseil Départemental, vise à améliorer la prise en charge des personnes de 60 ans et plus en situation de perte d'autonomie et nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie. Elle s'adresse aux personnes résidant à domicile ou en établissement.

L'APA permet d'aider au financement des interventions d'aides humaines à domicile et des aides techniques favorisant le maintien à domicile : aide à la toilette, portage de repas, aide à l'entretien, téléassistance...

Elle s'adresse aux personnes relevant des Groupes Iso Ressources (GIR 1 à 4) déterminés lors de la visite d'évaluation à domicile de l'équipe médico-sociale de l'APA.

— CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DU VAL-DE-MARNE | 3994 |

www.valdemarne.fr

OU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE –

CCAS | 2, avenue Georges Pompidou |

94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50 |

ccas@ville-sucy.fr | Rendez-vous sur

www.ville-sucy.fr rubrique

« mes démarches »

● La Prestation de Compensation

du Handicap - PCH

Cette allocation attribuée par la Maison Départementale du Handicap permet d'aider au financement d'aides humaines, d'aides techniques, d'aides à l'aménagement du logement ou du véhicule, d'aide animalière et peut couvrir des surcoûts liés aux transports, ou des charges spécifiques en lien avec le handicap.

— MDPH | Mdph94@valdemarne.fr

OU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE –

CCAS | 2, avenue Georges Pompidou |

94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50 |

ccas@ville-sucy.fr | Rendez-vous sur

www.ville-sucy.fr rubrique

« mes démarches »

● Allocation de Solidarité
aux Personnes Âgées – ASPA

L'ASPA est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources. Elle est versée par la Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail (ou la Mutualité Santé Agricole si vous dépendez du régime agricole). Elle s'ajoute, dans une certaine limite, à vos revenus personnels.

— CENTRE COMMUNAL D'ACTION

SOCIALE – CCAS | 2, avenue Georges

Pompidou | 94 370 Sucy-en-Brie |

01 49 82 24 50 | ccas@ville-sucy.fr |

Rendez-vous sur www.ville-sucy.fr

rubrique « mes démarches »

● Les Prestations Sociales
des Caisses de Retraite

Les caisses de retraite (Caisse Assurance Retraite et Santé au Travail, Régime Social des Indépendants, et autres) participent au financement d'une aide à domicile pour les retraités les moins dépendants (Groupe Iso Ressources – GIR 5 et 6). Le nombre d'heures susceptibles d'être accordés est déterminé à partir d'une évaluation des besoins. La participation financière du bénéficiaire dépend de ses ressources et de celles de son conjoint ou concubin. L'accord de prise en charge est donné pour une durée déterminée et peut être renouvelable.

— Renseignements

auprès des caisses de retraite

BON À SAVOIR

Si vous êtes âgé de 60 ans ou plus et que vous employez une aide à domicile, vous pouvez bénéficier d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et/ou d'une réduction d'impôt sur le revenu.

[www.entreprises.gouv.fr/
services-a-la-personne](http://www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne)

BON À SAVOIR

Des écrivains publics de l'association «Prête-moi ta plume» peuvent vous aider à accomplir vos démarches & formalités.

01 56 74 10 10

MON LOGEMENT

*Comment choisir et aménager mon logement ?
Quelles sont les structures d'accueil sur la ville ?*

CHOISIR MON LOGEMENT

● Service du Logement

Pour toute demande de logement social, vous pouvez vous adresser au service municipal du logement qui instruira le dossier en lien avec les bailleurs et la Préfecture.

— CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS | 2, avenue Georges Pompidou | 94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50 | ccas@ville-sucy.fr | Rendez-vous sur www.ville-sucy.fr rubrique « mes démarches »

AMÉNAGER MON LOGEMENT

● Bel'avie

Cette entreprise, créée en 2016 par deux ergothérapeutes aide les personnes en situation de fragilité à l'amélioration de leur environnement, en les accompagnant dans la définition de leurs besoins, dans leurs démarches administratives, ainsi que dans les recherches de financements.

BEL'AVIE | 94 avenue du Général de Gaulle | 94 000 Créteil | 09 87 36 61 88

● Merci Julie

Service d'accompagnement et de prévention gratuit à destination des particuliers en situation de fragilité et/ou de perte d'autonomie et d'indépendance ainsi qu'aux professionnels qui constituent le réseau de proximité. « Merci Julie » met en œuvre une offre de service complète (diagnostic à domicile, ergothérapie, formation, etc.).

À partir d'un bilan réalisé à domicile, l'ergothérapeute vous propose des solutions concrètes en fonction de vos besoins, de l'agencement de votre habitat et de vos habitudes de vie. L'ergothèque s'adresse à vous si vous avez des besoins en aides techniques sur différentes activités de vie quotidienne (se lever du lit, s'habiller, faire sa toilette, se déplacer dans son logement, etc.).

— MERCI JULIE | 01 80 87 69 22 | infos@merci-julie.fr

● Agence Nationale de l'Habitat – ANAH

L'agence accompagne les projets d'aménagement et apporte des aides pour financer vos travaux si le logement est mal adapté, ou s'il le devenait à court ou moyen terme.

— ANAH | Délégation du Val-de-Marne | 12 / 14 rue des Archives | 94 011 CRETEIL CÉDEX | 0 808 800 700 | habiter-mieux-94@developpement-durable.gouv.fr

● Agence Départementale d'Informations sur le Logement du Val-de-Marne – ADIL 94

L'agence offre à tout public (locataires, propriétaires, etc.) des conseils gratuits d'ordre juridique, financier, fiscal ou administratif du logement.

— ADIL 94 | 48 Avenue Pierre Brossolette | 94 000 Créteil | 01 48 98 03 48 | info@adil94.org

BON À SAVOIR

Les permanences «info énergie» délivre des conseils gratuits pour une meilleure maîtrise de sa consommation énergétique, le 2^e et 4^e jeudi du mois sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville au 01 49 82 24 50.

OU
sur www.ville-sucy.fr
rubrique « mes démarches »

BON À SAVOIR

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peuvent être utilisées pour financer des travaux d'adaptation du logement. Certaines caisses de retraites et d'autres organismes peuvent également y contribuer.

STRUCTURES D'ACCUEIL

● Résidence Autonomie

Les Terrasses (Quartier du Fort) propose 73 logements du T1 au T2.

Services inclus: téléassistance, assurance, chauffage, eau, animations. Logements conventionnés permettant de recevoir l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

— ARPAVIE |

26, Boulevard de la Serpentine |

94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 55 18 |

terrasses-de-sucy.direction@arpavie.fr

● Établissements d'Hébergement

Pour Personnes Âgées Dépendantes – EHPAD

La ville dénombre 3 résidences pour personnes âgées :

Les Cèdres

Établissement médicalisé accueillant 82 résidents. Il propose également un accueil de jour.

RÉSIDENCE LES CÈDRES | Quartier du Petit

Val | 6, avenue Albert Pleuvry |

94 370 Sucy-en-Brie | 01 45 90 57 51 |

contact.lescedres@monsieurvincent.org

La Cité Verte

Établissement public médicalisé de 110 places disposant d'une unité Alzheimer et d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA). Il propose également un accueil de jour.

RÉSIDENCE DE LA CITÉ VERTE | Quartier

de la Cité Verte | 4, rue de la Cité Verte |

94 370 Sucy-en-Brie | 01 56 73 20 40 |

accueilciteverte@abcd94.fr

Les Tilleuls

Établissement accueillant 48 résidents disposant d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA).

RÉSIDENCE LES TILLEULS | Quartier de la

Gare | 15 rue Montaleau | 94 370 Sucy-en-Brie |

01 49 82 93 50 | accueil.lestilleuls@lvet.fr

BON À SAVOIR

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) et les Aides Personnelles au Logement (APL) peuvent être utilisées pour financer le coût de l'hébergement.

Sous conditions particulières.

Renseignements au CCAS |

01 49 82 24 50 | ccas@ville-sucy.fr

rubrique « mes démarches »

MES DÉPLACEMENTS

Comment me déplacer dans les meilleures conditions ?

Quelle est l'offre de transport spécifique aux seniors ?

Quelles sont les aides financières et / ou matérielles ?

MOYENS DE TRANSPORTS SPÉCIFIQUES

● Minibus Seniors Municipal

Service municipal gratuit pour les Sucyens, âgés de 65 ans et plus, non véhiculés.

Pour se rendre à la banque, à un rendez-vous médical, dans une administration, à la Maison des Seniors, etc.

Ce service est assuré de 9h à 12h et de 13h30 à 17h sur réservation 48h à l'avance.

— MAISON DES SENIORS |

1, rue des Fontaines | 94 370 Sucy-en-Brie |

01 49 82 08 50 |

maisondesseniors@ville-sucy.fr

● Le service PAM francilien

Le service PAM est un service public de transport à la demande spécialisé et collectif qui a pour but de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite ou dépendantes. Les tarifs sont définis en fonction de la distance à vol d'oiseau. Gratuité pour les accompagnateurs, les chiens guides et les animaux de petite taille.

Inscription en ligne ou par courrier.

— PAM 0800 00 18 18

www.pam.iledefrance-mobilites.fr

● Navette Marché

La navette du marché est gratuite et fonctionne les mercredis et samedis entre 8h30 et 13h.

— LIGNE 11300 (les mercredis) | LIGNE

11600 (les samedis) | Les Berges – Marché –

Les Bruyères | 01 45 99 40 44 |

www.transdev-idf.com

● Alpha Sucy Handicap

Association dont le but est l'aide et l'insertion dans la vie quotidienne des personnes handicapées, sans condition d'âge. Alpha Sucy Handicap propose un accompagnement personnalisé avec un véhicule adapté (santé, administratif, vie quotidienne, etc.) pour les adhérents de l'association. Adhésion obligatoire. Tarif variable en fonction de la course

MAISON DES ASSOCIATIONS | 14, Place du Clos

de Pacy | 94 370 Sucy-en-Brie | 01 45 90 75 16 |

alphasucyhandicap@gmail.com

TRANSPORTS EN COMMUN

● Bus R.A.T.P

LIGNE 308

Villiers-sur-Marne / Créteil Préfecture

LIGNE 393

Sucy RER | Thiais Carrefour de la Résistance

Cette liaison par bus sur un couloir réservé relie la gare de Sucy-Bonneuil avec le Carrefour Pompadour à Créteil. Elle permet un accès rapide à de nouvelles correspondances entre la ligne n°8 du métro (Balard-Créteil) prolongée jusqu'à Créteil-Pointe du Lac, le RER D, le Trans-Val-de-Marne et le RER A.

● RER A | Gare de Sucy-Bonneuil

LIGNE A

Boissy-Saint-Léger

Chessy – Marne la Vallée – Nation –

Châtelet – Étoile – La Défense – Poissy –

Saint-Germain-en-Laye

— Infos voyageurs 3246 | www.ratp.fr

● Lignes de bus desservant Sucy

LIGNE 431

Gare de Sucy-Bonneuil École des Bruyères

LIGNE 432

Gare de Pontault-Combault Émerainville

Gare de Sucy-Bonneuil

LIGNE 433

Gare de Sucy-Bonneuil Noiseau ·

Claude Monet

LIGNE 434

Gare de Sucy-Bonneuil

Lycée Christophe Colomb

LIGNE 435

Gare de Sucy-Bonneuil

Gare de Boissy-St-Léger

LIGNE 440

Centre commercial Pince Vent Gare de

Sucy-Bonneuil

— www.transdev-idf.com

CARTES DE TRANSPORT

● Forfait Transport Améthyste

Le forfait améthyste est un forfait de transport accessible, sous certaines conditions, au tarif de 25 euros par an. Ce forfait permet d'utiliser les modes de transports publics franciliens (métro, bus, train, RER, tramway) pour une durée d'un an et peut être renouvelé chaque année. Vous avez la possibilité de faire cette demande en ligne sur le site du département ou d'être aidé par les agents du CCAS pour constituer le dossier.

— CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE | 3994 | www.valdemarne.fr

OU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE –

CCAS | 2, avenue Georges Pompidou |

94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50 |

ccas@ville-sucy.fr | Rendez-vous sur

www.ville-sucy.fr rubrique « mes démarches »

● Carte Mobilité Inclusion – CMI

Destinée aux personnes en perte d'autonomie, la demande de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) se fait auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou en même temps qu'une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Elle peut comporter trois mentions: invalidité, priorité ou stationnement.

Le CCAS vous accompagne dans la constitution du dossier.

— MDPH | 7-9 voie Felix Eboué | 94 000

Créteil | 01 43 99 79 00 |

mdph94@valdemarne.fr

OU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE –

CCAS | 2, avenue Georges Pompidou |

94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50 |

ccas@ville-sucy.fr | Rendez-vous

sur www.ville-sucy.fr rubrique

« mes démarches »

BON À SAVOIR

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne verse une aide de 60 € aux retraités Val de Marnais âgées de 62 ans et plus ayant un forfait navigo annuel tarification senior depuis 6 mois. Demande à faire en ligne sur le site www.valdemarne.fr

● Forfait Navigo annuel tarification senior

Ce forfait s'adresse aux personnes âgées de 62 ans et plus, retraité ou avec une activité inférieure à un mi-temps. Il vous permet de voyager de façon illimitée sur tous les modes de transport d'Île-de-France : métro, RER, bus, tramway et train. Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % par rapport au forfait Navigo mois.

En ligne sur le site Île-de-France mobilités.

Dans les points de vente des stations de métro et des gares RER.

BON À SAVOIR

Les trajets dans le cadre de rendez-vous médicaux peuvent être pris en charge par l'assurance maladie après accord de celle-ci et le formulaire doit être renseigné par le médecin.

● Allocation Taxi

Cette allocation s'adresse aux seniors à partir de 60 ans, non imposables, non véhiculés et qui ne bénéficient pas du forfait Améthyste. Le formulaire est disponible au PICS (Point Informations et Conseils Seniors), à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou sur le site du Département du Val-de-Marne. Le CCAS vous accompagne dans la constitution du dossier.

— CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

– CCAS | 2, avenue Georges Pompidou |

94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50 |

ccas@ville-sucy.fr | Rendez-vous

sur www.ville-sucy.fr rubrique

« mes démarches »

STATIONNEMENT

● Places de stationnement gratuites sans réglementation

Parking du gymnase Montaleau

rue de Boissy

en partie rue de Brévannes, rue des Remparts et rue des Fontaines

● Places de stationnement gratuites réglementées en zone bleue (2 heures, de 9h à 19h)

Parking rue des Fontaines

Parking des Remparts rue de Brévannes

Parking de l'Orangerie

Parking du Château

Parking de l'Hôtel de Ville

Parking Place de l'Église

Parking du LEP Montaleau

● Places de stationnement payantes*

Parking Montaleau (Espace Jean-Marie Poirier)

Parking du Marché

Parking de la Place du Village

*Tarifs sur www.ville-sucy.fr

VÉLOFCOURSES

Un service offert par la Mairie de Sucy. Lancé fin 2021 par la Ville en partenariat avec l'association d'insertion Emmaüs Val-de-Brie. Le service de Vélofcourses vous permet de faire des achats, chez vos commerçants à

Sucy sur le marché les mercredis et samedis, et d'opter pour une livraison à domicile réalisée par des livreurs à vélo. Un système pratique, économique et écologique.

— 06 46 02 58 35 |

velofcourses.fr

Présent sur le marché

MON BIEN-ÊTRE, MES LOISIRS

*Comment passer d'une vie professionnelle à une vie de retraité épanouie tout au long de l'année ?
Qu'est-ce que le restaurant de la Maison des Seniors ?
Quelle est l'offre associative et municipale en termes d'activités culturelles, sportives, et artistiques ?*

RESTAURANT DES SENIORS

Le restaurant municipal, situé à la Maison des Seniors, accueille les seniors sucyciens de 65 ans et plus dans une ambiance conviviale et de façon occasionnelle vos enfants, voisins, amis, etc.

Avec des tarifs adaptés aux revenus de chacun, ce service est assuré à 12h tous les jours sauf les week-ends et jours fériés. Élaborés par une diététicienne, les repas, servis à table, sont confectionnés par la cuisine centrale municipale. La ville travaille dans une logique de développement durable et accompagne le développement de l'agriculture biologique. Réservation obligatoire auprès de la MDS.

— MAISON DES SENIORS |
1, rue des Fontaines | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 49 82 08 50 |
maisondesseniors@ville-sucy.fr

Consulter les menus sur place
ou sur www.ville-sucy.fr

MAISON DES SENIORS – MDS

Située au cœur de la ville, près du marché, la Maison des Seniors propose de nombreuses activités. Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, l'équipe vous accueille et vous guide en fonction de vos attentes et de vos centres d'intérêts.

● De multiples activités pour tous

- Après-midis et soirées à thème
- Conférences et ateliers thématiques en lien avec les différents partenaires comme la Prévention Retraite Ile-de-France
- Sorties Seniors : sorties culturelles trimestrielles
- Ateliers sur diverses thématiques, animés par une animatrice diplômée (culturel, culinaire, mémoire, numérique, créatifs)
- Ateliers Physiques Adaptés dispensés par un coach agréé et / ou par des professionnels de santé

● Des événements annuels à ne pas manquer

- Sorties annuelles en juin/juillet : visite culturelle d'une journée comprenant un déjeuner convivial
- Voyage annuel d'une durée de 3 à 6 jours pour vous évader en France
- Semaine Bleue en octobre : un panel d'activités est proposé en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels
- Banquets de l'amitié en fin d'année : un moment convivial autour d'un déjeuner de fêtes, préparé par la cuisine centrale, suivi d'un spectacle.

— MAISON DES SENIORS |
1, rue des Fontaines | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 49 82 08 50 |
maisondesseniors@ville-sucy.fr

Programmation mensuelle disponible dans tous les accueils publics de la ville, dans l'Essentiel et sur le site ville-sucy.fr

CINÉMA

195 places. Salle équipée en numérique. Boucle magnétique pour les malentendants et quelques sièges adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Tarif préférentiel pour les 65 ans et plus
— 1, Esplanade du 18 juin 1940 |
94 370 Sucy-en-Brie | 01 45 90 54 14 |
espace-jmp@ville-sucy.fr

BON À SAVOIR

Le Service d'Autonomie à Domicile (SAD) propose de nombreuses actions de prévention (Ateliers Physiques Adaptés, séances de soins esthétiques à domicile, ateliers mémoire, etc.).

Renseignements au 01 49 82 08 50 |
pics@ville-sucy.fr

MAISON DU ROND D'OR – MRO

Ouverte à tous, la Maison du Rond d'Or développe des actions de solidarité permettant d'entretenir et de renforcer les liens entre les personnes. Différentes activités sont proposées pour les adultes : ateliers cuisine, ateliers créatifs, sorties annuelles, etc. Activités soumises au Quotient Familial.

Adhésion de 10€ /an et par famille.

— MAISON DU ROND D'OR | 16-19, Place de la Fraternité | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 56 74 10 10 | accueil-rondor@ville-sucy.fr

La programmation mensuelle est disponible dans tous les accueils de la ville, dans l'essentiel et sur le site www.ville-sucy.fr.

CENTRE CULTUREL

Ouvert à tous, le Centre Culturel propose une programmation de spectacles, des concerts à l'Espace Jean-Marie Poirier, La Grange et des expositions à l'Orangerie du Château. Au sein de la Ferme de Grand Val, il organise des ateliers de loisirs (yoga, reliure, chorale, émaux-déco, anglais, italien, espagnol, allemand) et des spectacles.

— FERME DE GRAND VAL | 27-29, rue du Grand Val | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 45 90 25 12 | centre-culturel@ville-sucy.fr

AUTRES STRUCTURES

● **Piscine**

La piscine de Sucy comprend un bassin intérieur et un bassin extérieur (ouvert du 1^{er} mai au 1^{er} octobre). Les jours et horaires d'ouverture sont à retrouver sur www.ville-sucy.fr

Pour toute question :

<https://sudestavenir.fr/nous-contacter/>

— PISCINE | 29, avenue du Fort |

94 370 Sucy-en-Brie | 01 41 94 32 62

● **Médiathèque Ludothèque**

La médiathèque offre un service de prêt, de consultation sur place de documents culturels ainsi que des animations culturelles.

— MÉDIATHÈQUE LUDOTHÈQUE | 2 Rue

Maurice Berteaux | 94 370 Sucy-en-Brie |

01 41 94 18 30 | mediatheque.sucy@gpsea.fr

● **Marché**

Le marché est un lieu incontournable. Un rendez-vous de proximité les mercredis et samedis matin, pour se ravitailler et se rencontrer. N'oubliez pas que vous pouvez bénéficier des navettes marché.

— 01 45 99 40 44 | www.transdev-idf.com

BON À SAVOIR

Toutes les activités culturelles, sportives et artistiques sont à retrouver chaque mois dans « L'Essentiel » et sur www.ville-sucy.fr

ACTIVITÉS PROPOSÉES
PAR LES ASSOCIATIONS*● **Alpha Sucy Handicap**

Sorties culturelles et accompagnement (transport et soutien) de personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie au quotidien.

— MAISON DES ASSOCIATIONS | 14, Place du Clos de Pacé | 94 370 Sucy-en-Brie |

01 45 90 75 16 | alphasucyhandicap@gmail.com

● **Comité Inter-Générationnel, Inter-Culturel Inter-Quartier - CIGICIQ**

Animations intergénérationnelles, ateliers d'art floral.

— MAISON DES ASSOCIATIONS | 14, Place du Clos de Pacé | 94 370 Sucy-en-Brie |

06 10 01 69 62 | cigiciq@gmail.com

● **Club Montaleau**

Sorties culturelles, cours d'informatique, billard, cinéma, animations ludiques.

— MAISON DES ASSOCIATIONS | 14, Place du Clos de Pacé | 94 370 Sucy-en-Brie |

01 45 90 28 63 | 06 78 67 12 59 |

club-montaleau.fr

● **Gymnastique Volontaire - GV**

Gymnastique douce ou tonique. De nombreux cours proposés par semaine adaptés à tous les âges et à tous niveaux.

— MAISON DES ASSOCIATIONS | 14, Place du Clos de Pacé | 94 370 Sucy-en-Brie |

01 49 82 09 82 | www.gvsucy.com

● **KIFÉKOI ?**

Informatique, activités artistiques, jeux, développement personnel, conversation en langues étrangères.

— ESPACE DES BRUYÈRES | 40, boulevard de la Liberté | 94 370 Sucy-en-Brie |

06 82 43 85 07 | kifekoi@aol.com |

contact@kifekoisucy.fr

*les associations sont listées par ordre alphabétique

BON À SAVOIR

Un problème pour vous rendre à la Maison des Seniors, à une activité ? Pensez à faire appel au service minibus de la ville 01 49 82 08 50 en réservant au minimum 48h à l'avance.

● **le Réveillon de Noël à Sucy**

Organisation du Réveillon de Noël pour les personnes âgées et/ou isolées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

— LE RÉVEILLON DE NOËL | 06 88 72 48 35 | reveillon.sucy@free.fr

● **Petits Frères des Pauvres - PFP**

Accompagnement des personnes âgées et isolées toute l'année par des bénévoles et des salariés.

— PFP | 07 56 30 91 04 |

banlieue.sucy@petitsfreresdespauvres.fr

● **Sucy-Cat**

L'Association Sucy-Cat propose à l'adoption des félins âgés dans le cadre de son « panier retraite ». Cette formule est destinée aux seniors qui souhaitent avoir un animal de compagnie, mais qui craignent pour le devenir de leur chat en cas de soucis de santé.

— SUCY-CAT | 06 62 96 28 59 |

sucy.catasso@gmail.com |

● **Sucy Loisirs Accueil - SLA**

Activités artistiques, culturelles, ludiques, touristiques et/ou de plein air.

— MAISON DES ASSOCIATIONS | 14, place du Clos de Pacé | 94 370 Sucy-en-Brie |

01 49 82 40 55 | www.sla-sucy.fr

● **Université Inter-Âges - UIA**

Activités culturelles : cours, conférences, visites de musée, etc.

— UIA | 06 81 28 62 70 | contact@uia94.fr |

<https://uia94.fr>

● **D'autres associations sont présentes sur la ville et proposent de nombreuses activités pour les seniors.**

— PICS | Point Informations

et Conseil Seniors | 01 49 82 08 50

LA FÊTE DES ASSOCIATIONS

Chaque année en septembre, la Fête des Associations rassemble toutes les associations de Sucy qui vous proposent des activités dans de multiples domaines : culturelles, sportives, ludiques...

— MAISON DES ASSOCIATIONS | 14, Place du Clos de Pacé | 94 370 Sucy-en-Brie |

01 45 90 28 63 | 06 78 67 12 59 |

MA SANTÉ

*Comment préserver son capital santé ?
À qui s'adresser lors de la survenue de problèmes ?*

PROBLÈMES DE SANTÉ, QUI CONTACTER ?

● Urgences médicales

En cas d'urgence, composer le 15. Un médecin oriente, selon la gravité, soit vers le SAMI (Service d'Accueil Médical Initial), soit vers le SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) soit vers l'hôpital, ou envoie, si besoin un médecin à votre domicile.

● Service d'Accueil Médical Initial – SAMI

Le SAMI est un service médical de proximité ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 20h à 24h. Samedi de 16h à 24h. Dimanche et jours fériés, de 8h à 24h.

Au Sami, les personnes sont accueillies par des médecins libéraux.

Avant de vous déplacer, faites le 15 ou le 112 d'un portable afin d'exposer votre problématique et d'être conseillé et orienté selon vos besoins.

— SAMI | 24, rue Henri Dunant |
94 370 Sucy-en-Brie | 112 ou 15

PRÉVENTION

● Plans d'urgence

(canicule, grand froid, pandémie...)

Ce dispositif dédié aux personnes en situation de handicap permet d'être contacté voire pris en charge en cas de risques majeurs (canicule, grand froid, pandémie, etc.).

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le registre communal d'alerte et d'urgence, ou vous faire inscrire par un proche.

Un formulaire d'inscription est disponible en Mairie, au PICS (Point Informations et Conseils Seniors) ou à télécharger sur www.ville-sucy.fr

— PICS | 1, rue des Fontaines |
94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 08 50 |
maisondesseniors@ville-sucy.fr

BON À SAVOIR

CHOISIR UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Depuis la loi du 4 mars 2002, un patient peut désigner une personne de confiance qui va l'accompagner dans son parcours médical. Il lui suffit de la nommer par écrit.

La personne de confiance peut être un parent, un proche ou le médecin traitant. Elle peut aussi être révoquée à tout moment. La personne de confiance accompagne le patient et elle peut le conseiller dans ses prises de décisions.

● Vaccin contre la grippe

La grippe est une infection respiratoire aiguë extrêmement contagieuse.

Facultatif, le vaccin contre la grippe est néanmoins conseillé après avis médical pour les seniors de plus de 65 ans. Il est d'ailleurs gratuit. Adressez-vous à votre médecin traitant qui vous délivrera une feuille de prise en charge à présenter au pharmacien.

La Croix-Rouge propose un service gratuit de vaccinations pour tous, près de chez vous, à la Maison du Rond d'Or.

— MAISON DU ROND D'OR – MRO | 16/19,
Place de la Fraternité | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 56 74 10 10 | accueil-rondor@ville-sucy.fr

● Dépistage

L'Association de Dépistage Organisé des Cancers dans le Val-de-Marne (ADOC) propose des dépistages des cancers du sein, du colon et du col de l'utérus: prises en charge des mammographies ainsi que des tests de dépistage du cancer colorectal aux personnes âgées de 50 à 74 ans. Service gratuit.

— ADOC 94 | 01 55 12 39 09 |
www.adoc94.com

● Équipes Spécialisées Alzheimer – ESA

Les ESA accompagnent les malades d'Alzheimer et leurs proches afin de permettre le maintien le plus longtemps possible à domicile. Ces interventions qui se déroulent durant 12 à 15 séances, réparties sur 3 mois, se font sur prescriptions médicales.

Le standard est ouvert de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

Les ESA mettent à disposition un répondeur téléphonique et s'engagent à rappeler dans un délai de 48h.

— ESA | 01 41 81 18 13 | ewww.abcd94.fr |
— ASSAP (Association d'Aide à la Personne) | 01 41 81 18 14

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE – C2S

La C2S est une couverture santé complémentaire financée par l'État, destinée aux personnes disposant de ressources modestes, afin de réduire au maximum le coût de leurs dépenses de santé.

La demande est à effectuer auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie via le compte « Ameli ».

— CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) | 2 Avenue Georges Pompidou | 94370 SUCY-EN-BRIE | ccas@ville-sucy.fr

Rendez-vous sur www.ville-sucy.fr rubrique « mes démarches »

● Dispositif d'accès

à une complémentaire santé

La ville a adopté le principe d'une « mutuelle communale » proposée via « Mut'com ».

Ce partenaire associatif propose d'accompagner les Sucy-ciens dans le choix d'une mutuelle adaptée à leurs besoins. Mut'com propose 6 formules de couverture santé, dont une qui s'adresse plus particulièrement aux plus de 55 ans. Les tarifs sont calculés en fonction de la formule retenue et de l'âge de l'adhérent.

Une permanence a lieu le 2^e et 4^e mardi après-midi dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Accueil sur rdv uniquement.

— HOTEL DE VILLE | 2 avenue Georges Pompidou | 94370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50

Rendez-vous sur www.ville-sucy.fr rubrique « mes démarches »

● Ile-de-France Mutuelle Santé

Depuis le 1^{er} février 2023, la Région propose la première mutuelle régionale en France. Proposée en partenariat avec La Mutuelle Familiale, Harmonie Mutuelle et AXA, « Ile-de-France Mutuelle Santé » offre à tous les Franciliens un accès aux soins et à la prévention à des tarifs avantageux pour préserver leur pouvoir d'achat

— Ile-de-France Mutuelle Santé | 0 800 730 641 | www.iledefrance.fr

MES DROITS, MA PROTECTION ET APRÈS...

*Comment connaître mes droits et les faire valoir ?
Comment vivre plus sereinement et en toute sécurité ?
Quels sont mes recours en cas de problème ?
Comment préparer et organiser mes obsèques de mon vivant ?*

MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE

Le déclenchement d'une mesure de protection se fait auprès du juge des tutelles, par un proche, par le majeur lui-même, voire par le Procureur de la République. Il existe trois types de mesures de protection :

● Sauvegarde de justice

La sauvegarde de justice est une mesure temporaire, immédiate, au profit de toute personne, qui, en raison de l'altération de ses facultés mentales ou corporelles, a besoin d'être protégée dans les actes de la vie civile (courants et urgents). Elle ne peut excéder 1 an.

● Curatelle

La curatelle est possible quand les facultés mentales ou physiques de la personne âgée sont altérées, mais qu'elle est toujours en état de donner son consentement éclairé et qu'elle est en capacité d'agir. La curatelle peut être simple, aménagée ou renforcée. Elle peut être « aux biens et à la personne » ou uniquement « aux biens » et uniquement « à la personne ». Il peut y avoir un ou des co-curateurs (ils ont les mêmes missions) et un ou des subrogés curateurs (l'un contrôle l'action de l'autre).

● Tutelle

La tutelle concerne les personnes dont l'altération des facultés ne leur permettent plus d'exprimer leur volonté ni de donner un consentement éclairé. Il s'agit du régime de protection le plus fort. En tutelle, la personne doit être « représentée de manière continue dans les actes de la vie civile ». Le tuteur accomplit les actes de gestion et d'administration à la place de la personne et uniquement avec l'accord du juge pour certains actes.

— PICS | 1 rue des Fontaines |
94 370 Sucy-en-Brie | pics@ville-sucy.fr |
01 49 82 08 50

BON À SAVOIR

HABILITATION FAMILIALE

Lorsqu'une personne est hors d'état de manifester sa volonté (cette condition est indispensable) et qu'elle n'a pas effectué de mandat de protection future, ses proches peuvent demander au juge des tutelles d'être habilités à la représenter ou à passer un ou des actes en son nom.

— UNION DÉPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES -
UDAF 94 | 4A, boulevard de la Gare
94475 Boissy-Saint-Léger cedex |
01 45 10 32 32 | udaf94@udaf94.fr |
www.udaf94.fr

MÉDIATIONS

● La médiation familiale

Elle s'adresse aux membres d'une famille pour sortir d'une situation de crise, de conflit ou de rupture du lien familial. La médiation familiale aide les personnes à rechercher des solutions concrètes et durables dans le respect, le dialogue et la confidentialité. Les séances d'information et de médiation se tiennent à la Maison du Rond d'Or sur rendez-vous.

— MAISON DU ROND D'OR | 16-19, Place
de la Fraternité | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 56 74 10 10 | maison-rondor@ville-sucy.fr

● Le médiateur de la ville

Le médiateur de la ville est votre disposition le 2^e et 4^e mardi du mois à l'Hôtel de Ville pour vous accompagner dans la résolution de situations conflictuelles : troubles de voisinage, tailles d'arbres, etc. Il résoud bon nombre de problèmes de communication entre voisins.

— HÔTEL DE VILLE | 2, avenue Georges
Pompidou | 94 370 Sucy-en-Brie |
06 22 74 52 87

PERMANENCE AVOCAT

Deux avocats assurent des consultations en mairie sur rendez-vous.

— HÔTEL DE VILLE | 2, avenue Georges
Pompidou | 94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50

Rendez-vous sur www.ville-sucy.fr rubrique « mes démarches »

BON À SAVOIR

Alors que les seniors peuvent faire l'objet de démarchages agressifs ou d'arnaques, la ville de Sucy-en-Brie accueille l'association UFC-Que Choisir pour informer et conseiller les Sucy-ciens face aux litiges de consommation.

Sur rendez-vous, renseignements
au 09 86 26 73 81.

TRANQUILLITÉ VACANCES

Service mis en œuvre par la Police Municipale, tout au long de l'année, au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. L'opération tranquillité vacances consiste en des patrouilles organisées par les forces de l'ordre.

— POLICE MUNICIPALE | 12 rue Ludovic
Halévy | 94 370 Sucy-en-Brie | 01 56 74 19 50 |
www.ville-sucy.fr

Inscription auprès de la Police Municipale,
3 jours minimum avant votre départ ou sur
www.ville-sucy.fr rubrique « mes démarches »

PRENDRE DES DISPOSITIONS DE SON VIVANT

Il est possible de prévoir le financement des frais en souscrivant un contrat de financement en prévision des obsèques.

● Le contrat en capital ou assurance décès

Il prévoit lors du décès, le versement d'un capital aux bénéficiaires désignés mais ne prévoit aucune prestation funéraire. Ce capital (dont le montant est défini à la souscription) pourra être utilisé par le(s) bénéficiaire(s) pour couvrir s'ils le souhaitent, tout ou partie des frais liés au décès ; impôt, notaire, obsèques, etc.

Ces contrats conclus auprès des institutions de prévoyance ou de mutuelles peuvent comporter une clause d'assistance à l'organisation des obsèques.

● Les contrats d'assurance et de prestations d'obsèques

Destinés au financement et à l'organisation des obsèques à l'avance, ils sont composés d'une assurance-décès et d'un contrat « obsèques » définissant des prestations funéraires choisies. Au décès du souscripteur, le montant de l'assurance est versé au bénéficiaire désigné, qui peut être un proche ou un opérateur funéraire. Celui-ci a alors l'obligation d'utiliser la somme pour exécuter les volontés du défunt dans l'organisation des obsèques. Certains contrats permettent au souscripteur de désigner un mandataire pour veiller à la bonne exécution des volontés exprimées.

Ces contrats sont le plus souvent conçus et proposés par des assureurs associés à des opérateurs funéraires habilités.

OBSÈQUES

● **L'inhumation**

L'enterrement se fait dans un cimetière dans un délai de 6 jours au plus après le décès, sauf exceptions. L'entreprise de pompes funèbres choisie s'occupe des démarches, en tout ou en partie.

Le coût varie selon le lieu et les prestations. La décision appartient aux proches du défunt lorsque ce dernier n'a pas organisé à l'avance ses funérailles et qu'il n'a laissé aucune indication sur leur organisation.

L'autorisation d'inhumation est à demander au maire de la commune du cimetière choisi (en pratique, l'entreprise de pompes funèbres s'occupe de la démarche). À Sucy-en-Brie, le cimetière communal se trouve au 2, rue de la Procession.

Le défunt peut être inhumé dans le cimetière de la commune où le défunt habitait, de la commune où le défunt est mort ou celui où est situé le caveau de famille. L'inhumation est aussi possible dans une autre commune, mais le maire peut la refuser.

Si le défunt résidait à l'étranger, il peut être inhumé dans le cimetière de la commune dans laquelle il est inscrit sur la liste électorale, même s'il n'y possède pas de sépulture de famille. Dans le cimetière choisi, le défunt est inhumé dans une concession funéraire.

Si le défunt n'avait pas de concession, il est inhumé en terrain commun, dans un emplacement individuel. Cet emplacement est fourni gratuitement pour au moins cinq ans. La sépulture est aménagée selon les souhaits du défunt ou de ses proches et dans le respect du règlement du cimetière communal.

● **La crémation**

La crémation (ou incinération) consiste à brûler et réduire en cendres le corps d'une personne décédée. Elle est réalisée dans un crématorium dans un délai de 6 jours au plus après le décès, sauf exception. L'entreprise de pompes funèbres s'occupe des démarches. Après la crémation, les cendres sont recueillies dans une urne munie d'une plaque indiquant l'identité du défunt et le nom du crématorium. Vous devez décider du devenir des cendres, sauf si le défunt avait indiqué sa volonté.

Vous pouvez opter pour l'une des solutions suivantes :

- Cimetière ou site cinéraire,
- Dispersion en pleine nature.

— **HÔTEL DE VILLE | Service État-Civil |**
2, avenue Georges Pompidou |
94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50

● **Faire face aux frais d'obsèques**

En cas de décès d'un proche, il est nécessaire de vérifier si le défunt avait souscrit un contrat pour prendre en charge les frais d'obsèques. Si ce n'est pas le cas, ils incombent aux héritiers. Il est possible par la suite de demander un remboursement sur la succession ou aux autres héritiers. Divers organismes peuvent aussi rembourser tout ou partie des frais.

Les dépenses suivantes constituent des frais funéraires (liste non exhaustive) :

- Frais d'inhumation et cérémonie qui l'accompagne,
- Frais de crémation et cérémonie qui l'accompagne,
- Avis d'obsèques,
- Courriers d'invitation et de remerciements,
- Achat et pose d'un emblème religieux sur la tombe,
- Acquisition d'une concession dans un cimetière,
- Construction, ouverture et fermeture d'un caveau,
- Frais de transport du corps,
- Frais d'érection d'un monument funéraire,
- Frais d'achat de fleurs et couronnes.
- Le paiement des frais s'effectue au moment des obsèques.

Certains organismes vous permettent de bénéficier d'aides financières / réduction, tels que :

- La sécurité sociale en matière de capital-décès,
- La mutuelle du défunt. Certaines prévoient dans leurs conditions le versement d'une somme destinée aux frais d'obsèques et / ou pratiquent le tiers payant avec les entreprises de pompes funèbres,
- La compagnie d'assurance ou la banque du défunt si celui-ci a souscrit une assurance-vie ou un contrat d'obsèques,
- La compagnie de voyage en cas de décès à l'étranger,
- Le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

— **HÔTEL DE VILLE | Service État-Civil |**
2, avenue Georges Pompidou |
94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50

BON À SAVOIR

Lors du décès d'un proche, certaines démarches doivent être effectuées rapidement (organisation des obsèques notamment). Dans les semaines qui suivent, il faut informer les différents organismes concernés par le décès, avant de déclencher le règlement de la succession.

MA PARTICIPATION À LA VIE LOCALE

*Comment puis-je partager mes savoir-faire et expériences ?
Comment puis-je créer des liens et mettre en pratique mes convictions au niveau de la ville et / ou de ses associations ?*

CONSEILS DE QUARTIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal fixe la dénomination, la composition et le mode de fonctionnement des conseils consultatifs de quartier.

Chaque conseil consultatif de quartier est composé d'un Président, d'un Adjoint au Maire, de deux fonctionnaires de la collectivité et de deux collègues constitués, l'un par des institutionnels, l'autre par des habitants du quartier.

Le collège des « institutionnels » est composé de 9 à 12 membres et s'adresse à des représentants d'associations ou d'institutions œuvrant dans le quartier. Le collège des habitants du quartier est composé de 9 à 14 membres et s'adresse à des habitants particulièrement impliqués dans la vie de leur quartier.

La ville met à disposition de chaque conseil de quartier, un local pour l'organisation des réunions et prend en charge les documents de travail, les rapports, les comptes-rendus et les convocations.

— HÔTEL DE VILLE | 2, avenue Georges Pompidou | 94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50

RENCONTRER VOS ÉLUS

● Une question ou une proposition ?

N'hésitez pas à rencontrer vos élus.

Sur rendez-vous ou tous les samedis de 10h à 12h lors de la permanence au marché, hors vacances scolaires.

— 01 49 82 24 83

S'ENGAGER EN TANT QUE BÉNÉVOLE

Les associations de Sucy sont régulièrement à la recherche de bénévoles. Selon vos aspirations, compétences, disponibilités, vous pouvez sans doute trouver une association dans laquelle vous investir et vous épanouir.

— MAISON DES ASSOCIATIONS | 14, Place du Clos de Pacé | 01 56 31 61 35 | maisondesassociations@ville-sucy.fr

BON À SAVOIR

La ville met à l'honneur les sucyciens centenaires et les couples célébrant leurs noces d'or (50 ans de mariage) ou de diamant (60 ans de mariage) en proposant une cérémonie à l'Hôtel de Ville. La demande peut être faite par les bénéficiaires eux-mêmes ou par leurs proches.

Renseignements au
CABINET DU MAIRE | 01 49 82 24 83

ÊTRE AIDANT

*Comment peut-on être accompagné lorsque l'on doit s'occuper d'un proche ?
Quels sont les droits et aides auxquels je peux prétendre, notamment face à certains maux comme Alzheimer ou Parkinson ?*

DROIT AU RÉPIT

● Accueil de jour

Les accueils de jour sont des lieux de vie qui ne fonctionnent qu'en journée: ils ne proposent pas d'hébergement. Ils concernent les personnes vivant à domicile en perte d'autonomie et souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

La personne peut être reçue à la journée ou à la demi-journée, une à plusieurs fois par semaine. Elle bénéficie d'activités visant à stimuler la mémoire et à maintenir son autonomie: ateliers, chant, activités physiques, sorties, activités conviviales, etc.

— RÉSIDENCE LA CITÉ VERTE |
4, rue de la Cité Verte | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 74 02 05 71 | secretariatajour@abcd94.fr |
maisondesaidants@abcd94.fr |

www.abcd94.fr

— RÉSIDENCE LES CÈDRES |
6, avenue Albert Pleuvry |
94 370 Sucy-en-Brie |
01 45 90 57 51 |
lescedres@monsieurvincent.asso.fr

● Hébergement temporaire

L'hébergement temporaire peut être très utile et hautement recommandable dans le cas d'une personne dépendante qui ne peut pas rester à son domicile du fait de l'absence momentanée de la ou des personnes qui la prennent en charge habituellement.

Cette formule propose l'hébergement des personnes âgées sur une durée limitée de quelques jours à 3 mois maximum par an.

Il permet également de découvrir la vie en établissement.

L'hébergement temporaire à Sucy-en-Brie est assuré pour les personnes âgées par un Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) qui possède une unité spécialisée à cette fin.

— RÉSIDENCE LES CÈDRES | 6, avenue Albert Pleuvry | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 45 90 57 51 |

lescedres@monsieurvincent.asso.fr

— RÉSIDENCE DES BORDS DE MARNE |
9, avenue du Maréchal Leclerc |
94 380 Bonneuil-sur-Marne |
mpaviot@abcd94.fr | 01 45 13 91 20

LES SÉJOURS DE RÉPIT

Les séjours de répit sont des lieux de vacances, où la personne aidée bénéficie d'une prise en charge complète de l'aide aux gestes du quotidien en passant par les soins médicaux éventuels et leur coordination par des professionnels, afin de permettre à l'aidant de se reposer.

Le relaiage durant toute la durée du séjour permet aux aidants de se reposer et de mettre de côté les responsabilités liées à la situation de la personne aidée.

Ces séjours permettent de profiter et renouer avec le proche aidé autour d'activités dédiées.

Ces lieux de vacances sont des clubs, des appartements, des maisons, des villages ou des gîtes spécialement conçus et adaptés pour accueillir des familles touchées par la dépendance, une maladie neuro-dégénérative comme Alzheimer ou Parkinson, ou le handicap.

— PICS | 1, rue des Fontaines |
94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 08 50 |
pics@ville-sucy.fr

Rendez-vous sur www.ville-sucy.fr
rubrique « mes démarches »

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENTS

● Cafés des aidants

Les Cafés des Aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'information, destinés à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de son proche.

À chaque café des aidants, une thématique est proposée pour amorcer des échanges autour de son vécu d'aidant. L'objectif est de vous offrir un lieu dédié, pour échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre convivial.

— LES PETITS PLATS DE CHLOË | 4 rue de la Porte | 94 370 Sucy-en-Brie

— CCAS | 2, avenue Georges Pompidou | 94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 24 50 | ccas@ville-sucy.fr | www.ville-sucy.fr

BON À SAVOIR

Pour les habitants de Sucy-en-Brie et Noisieu, possibilité d'assurer une présence auprès de votre proche, par un professionnel, pendant votre participation au Café des Aidants. Pour bénéficier de ce service gratuit, l'inscription est OBLIGATOIRE, au moins une semaine avant la date de la rencontre, soit par mail à ccas@ville-sucy.fr, soit par téléphone au 01 49 82 24 50 (places limitées). Une confirmation de la prise en compte de votre demande vous sera communiquée.

● Maison des Aidants

La Maison des Aidants est une plateforme d'accompagnement et de répit, dédiée à la famille et/ou à l'entourage du proche atteint de maladie neuro-évolutive.

Elle permet d'offrir du temps libre aux aidants, de mieux les informer, de les accompagner dans leur parcours d'aidant, de favoriser la vie sociale et relationnelle au-delà de la maladie.

— MAISON DES AIDANTS DE L'ABBAYE | 3, impasse de l'Abbaye | 94 100 Saint-Maur-des-Fossés | 06 08 85 83 28 | www.abcd94.fr | maisondesaidants@abcd94.fr

● Association Française des Aidants

L'Association Française des Aidants oriente et soutient les aidants, assure des formations sur les questions liées à l'accompagnement.

— 01 45 48 00 28 | www.aidants.fr

● Espace autonomie

Les espaces autonomie accueillent et accompagnent les personnes en situation de handicap, les seniors et leurs aidants.

Les équipes informent sur l'ensemble des dispositifs d'aide et de soins, orientent vers les services appropriés, accompagnent les personnes dans leurs démarches, sur place, ou au domicile sur rendez-vous.

— ESPACE AUTONOMIE | 4, boulevard de la Gare | 94 470 Boissy-Saint-Léger | 01 56 71 56 03 | espace-autonomie-3@valdemarne.fr

BON À SAVOIR

L'Allocation Journalière du Proche Aidant permet aux salariés de s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie à temps plein ou partiel sans quitter son poste. Pour cela, le salarié doit faire une demande auprès de son employeur et se rapprocher de la Caisse d'Allocation Familiale.

● France Alzheimer

L'association France Alzheimer Val-de-Marne propose une permanence téléphonique et des accueils physiques sur rendez-vous.

L'association met en place des formations, des moments de convivialité et d'information aux familles et aux malades dans le cadre « Haltes Relais » et la possibilité de rencontres avec un psychologue.

— 01 48 72 87 82 | www.francealzheimer.org | alzheimer.val-de-marne@wanadoo.fr

● France Parkinson

L'association soutient les malades et leurs proches, permet aux malades et à leurs familles d'échanger. Elle diffuse des informations sur la maladie pour mieux la comprendre et mieux vivre avec. Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 9h30-12h30 et de 14h-16h30 et le vendredi matin. L'association a 2 antennes: en Seine-Saint-Denis dont le numéro est le 06 68 83 85 11 ; à Paris au 01 84 60 69 50.

— 01 45 20 22 20 | franceparkinson.fr | comite94@franceparkinson.fr

BON À SAVOIR

Le congé du proche aidant permet aux salariés de s'occuper d'un proche à temps plein ou partiel sans quitter son poste. Pour cela, le salarié doit avoir une ancienneté de plus de 1 an dans son entreprise. La durée du congé est de 3 mois renouvelable. Ce congé n'est pas rémunéré, toutefois, l'aidant peut être rémunéré par la personne aidée grâce aux prestations de compensation du handicap ou à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

M'INFORMER

*Quels sont les lieux où je peux trouver informations et conseils ?
Où puis-je accéder au numérique ?*

LIEUX RESSOURCES

● Point Informations et Conseils Seniors et Aidants – PICS

Situé à la Maison des Seniors, en plein cœur de la ville, le PICS est un espace informatif, d'écoute, de documentation et d'orientation pour les seniors et leur entourage.

Les professionnels du PICS vous proposent un accueil confidentiel et gratuit, les mardis matins et vendredis après-midis sur rendez-vous.

Les professionnels peuvent également se rendre à votre domicile si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer en dehors de votre logement.

— PICS | 1, rue des Fontaines |
94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 08 50 |
pics@ville-sucy.fr

Rendez-vous sur www.ville-sucy.fr rubrique
« mes démarches »

● Espace Autonomie

Les Espaces Autonomie accueillent et accompagnent les personnes en situation de handicap, les seniors et leurs aidants. Les équipes informent sur l'ensemble des dispositifs d'aide et de soins, orientent vers les services appropriés, accompagnent les personnes dans leurs démarches, sur place, ou au domicile sur rendez-vous.

— ESPACE AUTONOMIE | 4, boulevard de la Gare | 94 470 Boissy-Saint-Léger |
01 56 71 56 03 |
espace-autonomie-3@valdemarne.fr |
www.valdemarne.fr

● Espaces Départementaux des Solidarités – EDS

Les EDS sont des structures départementales regroupant des professionnels de l'action sociale. Ils reçoivent les Sucy-ciens rencontrant des difficultés sur le plan individuel, familial, économique ou social. Ils les informent sur les droits, les services, les aides et peuvent aussi les accompagner dans leurs démarches.

— EDS | 17, rue de Boissy |
94 370 Sucy-en-Brie | 01 56 72 23 00 |
Eds.sucy@valdemarne.fr

● Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH

La MDPH est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes handicapées, ou leur représentant légal.

— MDPH | 01 43 99 79 00 |
mdph94@valdemarne.fr

ACCÉDER AU NUMÉRIQUE

Compte-tenu de la place croissante du numérique dans la vie quotidienne et de la multiplication des démarches dématérialisées, ville et associations proposent aux Sucy-ciens différents modes d'accès au numérique.

● Conseiller numérique

Le conseiller numérique vous accompagne dans les usages numériques quotidiens (prendre en main un équipement informatique comme un smartphone ou une tablette, naviguer sur Internet, faire des démarches administratives, etc.). Il vous reçoit sur rendez-vous ou lors de permanences. Ce service est gratuit.

— MAISON DU ROND D'OR – MRO | 16-19, Place de la Fraternité | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 56 74 10 10 | accueil-rondor@ville-sucy.fr

— MAISON DES SENIORS – MDS | 1, rue des Fontaines | 94 370 Sucy-en-Brie | 01 49 82 08 50 |
maisondesseniors@ville-sucy.fr

— HOTEL DE VILLE | 2, avenue Georges Pompidou | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 49 82 24 50 | www.ville-sucy.fr |
rubrique « mes démarches »

● France Services

Les conseillers France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

Ils vous aident à réaliser vos démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi.

Permanences avec et sans rendez-vous.

— MAISON DU ROND D'OR – MRO | 16-19, Place de la Fraternité | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 56 74 10 10 | Accueil-rondor@ville-sucy.fr

● Médiathèque Ludothèque

La médiathèque met à votre disposition un Espace Public Numérique afin de permettre à chacun de trouver une réponse adaptée à ses besoins informatiques.

Un animateur professionnel vous propose un accompagnement dans les démarches administratives et des ateliers collectifs pour s'initier ou se perfectionner aux fondamentaux de l'informatique.

— MÉDIATHÈQUE LUDOTHÈQUE | 2 Rue Maurice Berteaux | 94 370 Sucy-en-Brie |
01 41 94 18 30 | mediatheque.sucy@gpsea.fr |
www.mediatheques.sudestavenir.fr

BON À SAVOIR

Plusieurs associations dispensent des formations à l'informatique ou au numérique (tablette, smartphones, etc.) afin de rendre les personnes plus autonomes.

Renseignements au PICS
1 rue des Fontaines / 01 49 82 08 50

MAIRIE DE SUCY-EN-BRIE

2, avenue Georges Pompidou

94 370 Sucs-en-Brie

01 49 82 24 50

www.ville-sucy.fr

POINT INFORMATIONS ET CONSEILS SENIORS ET AIDANTS- PICS

1, rue des Fontaines

94 370 Sucs-en-Brie

01 49 82 08 50

Sur RDV

www.ville-sucy.fr

rubrique "mes démarches"

